AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1078
FR0011742329-FS0546

9 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

MC PHY ENERGY

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 9 mai 2016, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 mai 2016, indirectement, par l'intermédiaire Bpifrance Investissement[1], le seuil de 15% des droits de vote de la société MC PHY ENERGY et détenir indirectement 1 132 915 actions MC PHY ENERGY représentant 1 960 783 droits de vote, soit 11,99% du capital et 18,79% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance	0	ns	0	ns
Bpifrance Investissement (en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies)	1 132 915	11,99	1 960 783	18,79
Total EPIC Bpifrance	**1 132 915**	**11,99**	**1 960 783**	**18,79**

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce, l'EPIC Bpifrance déclare que, pour les six mois à venir, les intentions de Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement sont les suivantes :

- Bpifrance Investissement agit seule ;

- Le franchissement du seuil de 15% des droit de vote résulte de l'attribution à Bpifrance Investissement, en sa qualité de société de gestion du Fonds Ecotechnologies, de 827 868 drots de vote double en application de l'article L225-123 du code de commerce et n'a pas nécessité de financement ;

- Bpifrance Investissement envisage de poursuivre des achats d'actions dans les mois à venir, de façon non-significative ;

- Bpifrance Investissement n'envisage de prendre le contrôle de la société MC PHY ENERGY;

[1] Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 9 449 350 actions représentant 10 433 697 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- Bpifrance Investissement entend continuer d'accompagner la société MC PHY ENERGY dans le cadre de son développement mais n'envisage pas de réaliser l'une des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;

- Bpifrance Investissement n'est pas partie à un quelconque accord ou instrument financier visé au 4° et 4°bis de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- Bpifrance Investissement n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société MC PHY ENERGY ; et

- Bpifrance Investissement n'a pas l'intention de demander à ce stade la nomination d'administrateurs.

Bpifrance Investissement déclare que, malgré la présomption de l'article L.233-10 II, 2° et 3° du code de commerce, elle n'agit pas de concert avec la CDC.

L'EPIC Bpifrance déclare qu'il ne détient pas de participation directement dans la société MC PHY ENERGY et qu'il n'agit pas de concert avec Bpifrance Investissement, ni avec la CDC. »
